



DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRÈS DU COMITÉ

DATE LIMITE 30 AVRIL 2017

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Centre de valorisation du patrimoine vivant

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Centre de valorisation du patrimoine vivant

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Centre de valorisation du patrimoine vivant

Adresse : 5, rue Cul-de-sac, C.P.123, Succursale B, Québec (Qc) G1K 7A1

Numéro de
téléphone : 418 647-1598

Adresse
électronique : estrad@cvpv.net

Site web : www.cvpv.net

Autres informations
pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Mme
Nom de famille :	Lambert-Pellerin
Prénom :	Cassandra
Institution/fonction :	coordonnatrice
Adresse :	5, rue Cul-de-sac, C.P.123, Succursale B, Québec (Qc) G1K 7A1
Numéro de téléphone :	418 647-1598
Adresse électronique :	estrad@cvpv.net
Autres informations pertinentes :	

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

☒ local

☒ national

☐ international (veuillez préciser :)

☐ dans le monde entier

☐ Afrique

☐ États arabes

☐ Asie & Pacifique

☒ Europe & Amérique du Nord

☐ Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

Canada

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

1981

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant (CVPV) est une corporation sans but lucratif qui œuvre à la préservation et à la mise en valeur de l'expression dynamique de l'héritage culturel du Québec. Fondé en 1981, le Centre s'est d'abord appelé Les danseries de Québec. Comme son nom l'indiquait alors, il s'est consacré à la recherche, à l'enseignement et à la promotion de la danse et de la musique traditionnelles. Avec les années, ses préoccupations se sont élargies, recouvrant graduellement l'ensemble des arts et métiers et des expressions esthétiques traditionnelles, qu'elles soient musicales, gestuelles, orales ou plastiques. Depuis quelques années, l'organisme est connu sous le nom de ès TRAD. La petite particule ès signifiant une reconnaissance des savoirs du domaine de la tradition. Depuis plus de 30 ans, l'organisme est un acteur important de la vie culturelle dans la grande région de Québec.

La mission du Centre touche les volets de la recherche, de la conservation et de la formation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine vivant. Depuis ses débuts, le CVPV a travaillé dans la tradition scientifique des écrivains, historiens, folkloristes et ethnologues qui ont recueilli, conservé et fait connaître la littérature orale des Français d'Amérique et des autres collectivités qui composent le Québec. En collaboration avec des organismes universitaires et gouvernementaux, le Centre a procédé à des collectes ethnographiques et mené des recherches documentaires. Ces travaux ont permis de produire des documents audio et vidéo uniques et de qualité (quelques exemples : Prenez-vous des Mi-Carême?, Ernest Fradette, conteur, Le Miroir d'argent, Musiciens du Québec, accordéons diatoniques, André Alain violoneux de Portneuf et l'Irlande au Québec).

Le Centre a été l'instigateur des États généraux du patrimoine vivant qui ont eu lieu en 1992 à Québec. Cet événement a permis de faire le point sur la situation et de créer le Conseil québécois du patrimoine vivant, organisme chargé de représenter et de stimuler le milieu.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

☒ traditions et expressions orales

☒ arts du spectacle

☒ pratiques sociales, rituels et événements festifs

☐ connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

☒ savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

☐ autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

☒ identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)

☐ préservation, protection

☒ promotion, mise en valeur

☒ transmission, éducation formelle et non formelle

☒ revitalisation

☐ autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Le Centre est basé à Québec, dans la capitale de la province de Québec, au Canada. Nous sommes le seul organisme à travailler à la diffusion et à la médiation du patrimoine immatériel dans la région et ce, tout au long de l'année.

Depuis 1981, nous organisons une série de veillées de danse traditionnelle qui réunit une fois par mois musiciens, calleur et danseurs. Le Centre organise à chaque automne depuis 1991 son festival annuel. Maintenant connu sous l'appellation les Rendez-vous ès TRAD de Québec, il a longtemps été connu sous le nom de Festival International des Arts Traditionnels (FIAT). Au fil du temps, nous avons reçu des délégations de nombreuses régions de France. Depuis quelques années, avec notre partenaire le PicNic festival de Namur, en Belgique, nous procédons à des échanges de groupes musicaux. Nous présentons également un atelier de démonstrations artisanales estival depuis 1995. À cette occasion, des artisanes et artisans de grands talents se réunissent et présentent les différentes étapes de confections de pièces ainsi que les techniques de base liées à leurs savoir-faire respectifs. Depuis 2006, nous avons également mis en place une série de concerts acoustiques afin d'augmenter la visibilité et la diffusion de la musique traditionnelle dans la capitale et ce, à l'année.

Le Centre a aussi à son actif de nombreuses activités d'enseignement par des cours sur la musique et la danse traditionnelles et de sensibilisation du public par des stages, des ateliers et par sa participation à des festivals et des colloques internationaux. Nous avons au cours des années délégué des artistes à plusieurs festivals en Amérique du Nord et en Europe.

Le CVPV a préparé des expositions thématiques sur l'accordéon et le violon, qui ont circulé et au Québec et à l'extérieur de nos frontières. Nous avons également réalisé l'exposition Corps à corps avec le patrimoine immatériel. Nous avons en 1997 et 1998 été les producteurs associés, choisi par la Société nationale des Québécoises et des Québécois de la capitale, afin d'organiser le spectacle de la Fête Nationale sur les Plaines d'Abraham et à Place D'Youville, plus de 100 000 spectateurs à chaque occasion. En outre, Expo-Cité a utilisé notre expertise afin de mettre sur pied les Pavillon des arts d'expo-Québec, qui a accueilli en 1998 et en 1999 plus de 200 000 visiteurs.

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant est un acteur de premier plan dans le milieu du patrimoine immatériel depuis 1981. Son expertise en matière de diffusion, mais également de médiation du patrimoine vivant est reconnu par la Ville de Québec, qui fait régulièrement appel à ses services consultatifs et l'invite à siéger sur différents comités. Le CVPV est un des organismes fondateurs du Conseil québécois du patrimoine vivant, ONG conseil accrédité par l'UNESCO dans le cadre la convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les compétences et qualifications des employés du CVPV sont également pertinentes en ce qui concerne le patrimoine immatériel. Les deux coordonnatrices sont ethnologues de formation et ont complété des études supérieures à l'Université Laval, dans le programme Ethnologie et patrimoine. Une d'entre elles poursuit actuellement ses études au doctorat dans le même domaine et réfléchit depuis 2007 au patrimoine immatériel et à ses contextes de transmission.

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Les actions du CVPV sont basées sur la coopération avec les communautés, les groupes et les individus travaillant à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine immatériel. Nous avons toujours travaillé afin de mettre en valeur l'expérience et les connaissances des porteurs de traditions avec qui nous travaillons. Nous nous faisons un point d'honneur de regrouper, sur notre conseil d'administration, des représentants de quatre disciplines du patrimoine vivant: conte, musique, danse et savoir-faire artisanaux. Nos membres sont consultés une fois par année afin de leur présenter nos orientations et nos actions parce que nous avons à coeur de répondre aux besoins du milieu du patrimoine vivant dans la région de Québec. Nous agissons comme diffuseur, mais nous travaillons également à faciliter l'accès à des locaux de pratique à différents groupes en chant, en musique, en danse et en conte, afin de créer un environnement propice à la transmission et la médiation.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir

plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

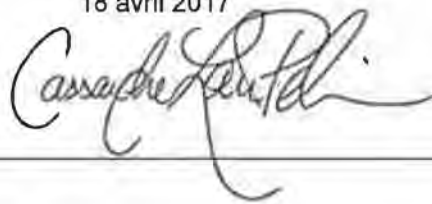
Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Cassandra Lambert-Pellerin

Titre : coordonnatrice

Date : 18 avril 2017

Signature :





CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT

Point 8.a Membres et personnel

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant a deux employés:

Cassandra Lambert-Pellerin, coordonnatrice

Kathleen Pouliot, coordonnatrice

Le CVPV a un conseil d'administration composé de neuf membres:

Jean-Pierre Chénard, président

Philippe Guay, vice-président

Jocelyne Forget, trésorière

Cassandra Lambert-Pellerin, secrétaire

Gabrielle Bouthillier, administratrice

Yolaine Carrier, administratrice

Pierre Leclerc, administrateur

Martin Aucoin, administrateur

Philippe Dubois, administrateur

Le Centre compte 258 membres adhérent:

La grande majorité sont des individus intéressés par nos activités en lien avec les savoir-faire artisanaux, la danse, la chanson, la musique ou le conte. Ils sont souvent eux-mêmes artistes ou artisans. Certains de nos membres sont des organismes sympathisants à notre mission.



Gouvernement du Québec
L'inspecteur général
des institutions financières

REÇU le

19 AVR. 2017

Rép: 0218

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde à*

LES DANSERIES DE QUÉBEC INC.

*les présentes lettres patentes supplémen-
taires confirmant le ou les documents
ci-annexés, changeant sa dénomination
sociale en celle de*

CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE
VIVANT

Données et scellées à Québec le 1986 12 09

et enregistrées le 1986 12 09

au libro C-1222 , folio 116



1847-7216

Jean-Louis Beuchard.
Inspecteur général des institutions financières

[Signature]
Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution N° 12.4 et 12.9

☒ siège social

Il est résolu que ☒ les pouvoirs ou les objets ☐ les biens immobiliers ou les revenus en provenant, ☒ la dénomination sociale ☒ les autres dispositions soient ☒ remplacés ☐ modifiés ☐ abrogés de la façon suivante:

La dénomination sociale est remplacée par la suivante: Centre de valorisation du patrimoine vivant.

Le siège social de l'organisme est établi dans la Communauté Urbaine de Québec.

- Buts et objectifs: 1. Développer la compréhension et l'appréciation du patrimoine vivant (c'est-à-dire l'expression dynamique de la culture traditionnelle dans ses formes esthétiques, qu'elles soient musicales, gestuelles, orales ou plastiques), principalement dans tous les milieux de la société québécoise.
2. Contribuer à la visibilité du patrimoine vivant et à son accessibilité pour tous les types de public, que ce soit sur la scène locale, régionale, nationale ou internationale.
3. Encourager et mettre en valeur l'expression dynamique de la chanson, de la musique et de la danse traditionnelles.
4. Participer à l'effort de préservation de ces manifestations de notre héritage culturel.

Dissolution: Advenant la dissolution de la Corporation, le Conseil d'administration remettra ses biens et avoir à un organisme sans but lucratif poursuivant les objectifs correspondants le plus à ceux de la Corporation.

Attendu que les résolutions du point 12 (#4-8) nécessite la modification des lettres patentes de la Corporation, le/la président(e) et le/la secrétaire sont autorisés(es)
Copie certifiée de la résolution n° 12.4 & 12.9 de la corporation Les Danseries de Québec Inc.

adoptée par

(dénomination sociale)

(cocher la case appropriée):

☒ au moins les 2/3 des membres;

☐ au moins 2/3 en valeur des actions représentées par les actionnaires

présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 18 septembre 1986

10/3/86
(secrétaire)

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution N° 12.4 et 12.9

à signer les documents nécessaires pour l'obtention des lettres patentes supplémentaires

10/10/2010

(secrétaire)



Gouvernement du Québec
Ministère des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières
Direction des compagnies

LETTRES PATENTES
(Loi sur les compagnies, 3e partie)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous la dénomination sociale suivante:

LES DANSERIES DE QUÉBEC INC.

Données et scellées à Québec,

le 81/06/11

Le Ministre

Signé par délégation:

Je certifie que ce document a été

enregistré le 81/07/30

au libro C-1105, folio 6



Le Ministre

Signé par délégation:

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession	Adresse
Anne Glover	étudiante	510, rue Belleau, Québec
Marguerite Fortin	agent de recherche	he 2174, Ch. du Foulon, Sillery.
Jacques Latouche	enseignant	364, boul. l'Ormière, Neufchatel.
Gilles Pitre	étudiant	Alberville, Cté Matapédia, CoJ 1A0.
Denis Maheux	administrateur	135, Des Saules Ouest, Québec.
Yvon Allen	Programmeur	2770, rue Gaspard, Appt 7, Giffard.
Danielle Martineau	enseignante	10, Mgr Dumas, Loretteville.

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

10, Mgr Dumas, Loretteville, Québec, G2A 2Y9

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Danielle Martineau
Marguerite Fortin
Anne Glover
Jacques Latouche
Yvon Allen
Gilles Pitre
Denis Maheux

4 — Immeubles

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à

\$100,000.00 (cent mille dollars)

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- a) Animation culturelle par la diffusion du folklore dansé.
- b) favoriser les contacts du public avec le folklore et lui donner l'occasion de s'y intéresser en organisant des soirées de danses traditionnelles.
- c) contribuer à l'apprentissage des danses folkloriques par la tenue d'ateliers et de stages; les objets mentionnés ci-dessus ne permettent toutefois pas de dispenser de l'enseignement.
- d) informer la population sur les différentes activités concernant le folklore dansé.
- e) promouvoir les études et les travaux de recherches dans le domaine de la danse traditionnelle québécoise et/ou internationale: tradition, chorégraphie, musique, costumes, littérature.
- f) favoriser la tenue d'événements culturels et d'expositions, la présentation de films et de spectacles, et encourager tout autre moyen de sensibilisation à la danse folklorique.
- g) faire la promotion de la danse traditionnelle auprès des différents intervenants des domaines de la culture, de l'éducation et des loisirs.
- h) favoriser les échanges entre les groupes ou les individus intéressés à la danse folklorique, que ceux-ci proviennent de la région, du pays ou de l'étranger.

6 — Autres dispositions (*selon le cas*)

Le conseil d'administration pourra, au nom de la corporation, acquérir, louer, échanger et détenir tous biens meubles et immeubles, droits et privilèges et en disposer par vente ou autrement. Il pourra aussi conclure avec toute autorité publique des arrangements de nature à favoriser la poursuite des fins de la corporation, les exécuter, exercer les droits et privilèges qui en résultent et remplir les obligations qui en découlent.